

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 juillet 2026

n° 081-26

Objet : RS - Avenant n° 1 au marché n° 250029 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet douze heures quinze, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 19

Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Bruno Lhuissier
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Isabelle Junet - Thierry Repentin
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Sonnaz	Daniel Rochaix

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Eric Delhommeau (Bellecombe-en-Bauges) à Damien Regairaz - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 6

Damien Ancrenaz (Cognin) - Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) - Sandrine Desroches-Afchain (Chambéry) - Julien Donzel (Challes-les-Eaux) - Franck Morat (Cognin) - Gaëtan Pauchet (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 16 juillet 2026

délibération n° 081-26

objet **RS - Avenant n° 1 au marché n° 250029 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché n° 250029 concernant la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte existante du réservoir de Sainte-Claire à Chambéry ou la reconstruction d'un ouvrage neuf, a été attribué au groupement Omnis / Montmasson / Ferré.

Trois solutions techniques étaient envisageables pour la réhabilitation du réservoir composé de deux cuves :

- remplacement de la précontrainte et renforcement de la structure,
- reconstruction des cuves de l'ouvrage,
- remplacement de la précontrainte sur une cuve et reconstruction de l'autre.

Le marché était ainsi composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles :

Tranche ferme	- Avant-projet des trois solutions de travaux. - Mission complémentaire 1 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour toutes investigations complémentaires éventuellement nécessaires. - Mission complémentaire 2 dans le cadre du PCAET (plan climat air-énergie-territorial) pour étude de faisabilité d'installation de panneaux solaires sur le réservoir.
Tranche optionnelle 1 en cas de choix de la solution 1 « réparation et renforcement de la précontrainte »	- Missions PRO (études de projet), ACT (assistance à passation du contrat de travaux), EXE (études d'exécution et de synthèse), VISA (conformité et visa d'exécution), DET (direction de l'exécution des travaux) / OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et AOR (assistance aux opérations de réception). - Mission complémentaire 3 pour l'établissement des dossiers d'urbanisme.
Tranche optionnelle 2 en cas de choix de la solution 2 « reconstruction totale ou partielle de l'ouvrage »	- Missions PRO (études de projet), ACT (assistance à passation du contrat de travaux), EXE (études d'exécution et de synthèse), VISA (conformité et visa d'exécution), DET (direction de l'exécution des travaux) / OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et AOR (assistance aux opérations de réception). - Mission complémentaire 3 pour l'établissement des dossiers d'urbanisme.

La tranche ferme a débuté à la date de notification du marché soit le 11 mars 2025, et la tranche optionnelle 2 a été affirmée par ordre de service le 5 novembre 2025.

Le montant du marché s'élève donc à :

- tranche ferme : 129 500 € HT,
- tranche optionnelle 2 : 680 300 € HT,
- soit tranche ferme + tranche optionnelle 2 : 809 800 € HT.

En raison du phasage des travaux arrêté en fin de phase PRO, et de la durée de ces derniers sur trois ans, afin de permettre une rémunération alignée sur la réalisation des prestations, un avenant est nécessaire pour modifier l'article 9.1 du cahier des clauses administratives particulières « acomptes et paiements partiels définitifs », comme suit :

- le paiement des missions VISA et EXE s'effectuera à l'avancement des prestations,
- les prestations incluses dans l'élément de mission complémentaire 3 seront réglées de la manière suivante :
 - o dépôt du permis de construire : 75 %,
 - o obtention de l'accord du permis de construire, après purge des recours : 95 %,

- dépôts et obtention de l'accord sur permis de construire modificatifs et DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) : 100 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 044-26 C du Conseil communautaire du 23 avril 2026 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 216 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché n° 250029,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 250029 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

081-26

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 au marché n° 250029 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la précontrainte du réservoir de Sainte-Claire ou la reconstruction d'un ouvrage neuf
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	16 juillet 2026
Annexe(s) :	Avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260716-lmc1H36338H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H36338H1

Date de transmission en Préfecture : 17 juillet 2026

Date de réception en Préfecture : 17 juillet 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 17 juillet 2026